

L'an deux mille vingt-trois et le Mardi 28 Mai 2024 à dix-huit heures trente minutes.
Le conseil municipal légalement convoqué, *le Vendredi 17 Mai 2024*, s'est réuni à la Mairie, ***cette séance est ouverte au public***, sous la présidence de Monsieur Serge MARAIS, Maire.
Monsieur Le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Etaient présents : MARAIS Serge, LOUET Eric, HACVILLE José, BARON Christel, CORMON Béatrice, HEURTEAU Mickaël, LABORDE Jean-François, LETELLIER Hervé, POMARD Nathalie, POULIQUEN Jean-Pierre

Absents excusés : BRÉANT Amélia, ANGOT Marc, HEUDEBOURG Lynda, LAUDREL Jean-Yves, SEYMOUR Jean-Marc donne pouvoir à POMARD Nathalie

Nathalie POMARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du Lundi 08 Avril 2024. Mr LETELLIER a fait parvenir ses remarques ci-dessous :

Sur le point n° 4 Subventions communales, il a été noté « Mr LETELLIER se demande si la commune a la compétence, peut-être Enfance – Jeunesse. Si toutes les communes de la CASE sollicitent, cela risque d'être compliqué »

Mr LETELLIER sait que les communes sont compétentes pour l'enseignement du premier degré mais a voulu dire qu'actuellement la CASE n'a pas la compétence pour pouvoir subventionner les sorties (classes déportées). La CASE devra-t-elle prendre la compétence scolaire pour pouvoir honorer cette subvention, si oui, devra-t-elle revoir le coup des transferts de charges pour les communes ? Cela prendra du temps et de la réflexion.

Monsieur le Maire rappelle à Mr LABORDE que tout document lu doit être transmis le jour de la réunion et pas après, sa note a bien été prise en compte pour le compte rendu pour cette fois.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

Monsieur Le Maire donne la lecture de l'ordre du jour.

~~~~~

### **Point n° 1 : Demande de fonds de concours pour l'achat d'une remorque pour le service technique**

Ce point doit être reporté à une réunion ultérieure. Il est nécessaire de définir les besoins des agents du service technique et faire le point du matériel actuel.

Monsieur le Maire souhaite reporter le vote afin de faire une étude de financement pour l'achat d'un camion benne avec un coffre

Monsieur HACVILLE confirme qu'effectivement, une remorque est indispensable pour transporter le tracteur tondeuse, que les véhicules actuels ne seraient pas opérationnels pour tracter un ensemble (remorque + tracteur tondeuse). Actuellement les agents sont contraints de faire des allers-retours avec le tracteur tondeuse.

La location peut être une solution d'appoint mais pas à long terme. Monsieur le Maire s'interroge sur la souscription d'un contrat en leasing mais qu'il faudrait être d'autant plus vigilant à l'entretien du véhicule.

Mr LOUET confirme que l'entretien peut être négligé sur des véhicules de service technique.

Mr LETELLIER propose de demander aux agents de faire le ménage des véhicules une fois par semaine.

Mr HACVILLE indique qu'à la décharge des agents, on demande aux agents de faire au mieux avec les moyens et le temps à leur disposition.

Monsieur le Maire répond qu'il faut tout de même faire attention à l'entretien du matériel mis à disposition.

### Délibération n° 2024 – 05/28/0031

Rapporteur : Serge MARAIS

#### **Décision modificative investissement – Aménagement autour du city-stade**

Les travaux du city stade étant terminés, la société RICHARD a été désignée pour effectuer les supports béton concernant les aménagements de matériels aux abords du city stade (installation des jeux d'enfants, des bancs, des barrières, une table avec banc) le montant du devis s'élève à 5 396.66 € TTC et la société MGT CLOTURE pour l'installation d'une clôture en grillages pour un montant de 6 159.60 € TTC. Vu les crédits ouverts au budget, il est nécessaire d'ajuster les montants par le biais d'une décision modificative :

| Chapitre                           | Article /Opération | Désignation                     | Montant des crédits ouverts avant DM | Décision modificative | Montant des crédits ouverts après DM |
|------------------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 204182 - 108       | Installations réseaux           | 62 027.00 €                          | - 7 481.00 €          | 54 546.00 €                          |
| 21 – Immobilisations corporelles   | 2135 - 112         | Instal. Gén. Agenc. Aména. Cons | 83 686.00 €                          | + 7 481.00 €          | 91 167.00 €                          |

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires nécessaires pour le paiement des factures.

### Délibération n° 2024 – 05/28/0032

Rapporteur : Serge MARAIS

#### **Décision modificative investissement – Régularisation taxe d'aménagement**

A la demande du comptable public, une régularisation d'un titre sur 2022 doit être faite. En effet, une recette a été titrée deux fois, il convient d'émettre un mandat correctif / annulation sur exercice antérieur au compte 10226.

Aucun crédit n'a été prévu sur cet article en dépense investissement, il convient donc d'effectuer une décision modificative.

| Chapitre                                 | Article /Opération | Désignation           | Montant des crédits ouverts avant DM | Décision modificative | Montant des crédits ouverts après DM |
|------------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| 20 – Immobilisations incorporelles       | 204182 - 108       | Installations réseaux | 54 546.00 €                          | - 75.00 €             | 54 471.00 €                          |
| 10 – Dotations, Fonds divers et réserves | 10226 D            | Taxe d'aménagement    | 0.00 €                               | + 75.00 €             | 75.00 €                              |

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget de la commune,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires nécessaires pour effectuer la régularisation attendue

**Délibération n° 2024 – 05/28/0033**

*Rapporteur : Serge MARAIS*

**Demande de Fonds de concours pour le remplacement de l'éclairage du stade E. PARISSOT**

**Annule et remplace la délibération n° 2024-04/08/0023 prise le 08 Avril 2024.**

**Vu** les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI

**Considérant** que les éclairages actuels halogènes demandent énormément d'entretien en fonctionnement car énergivores, il convient de les remplacer par des éclairages LED. Les montants du devis et des subventions ont évolué, une nouvelle délibération s'impose.

**Considérant** que le changement de l'éclairage du stade E. PARISSOT peut être financé par le biais du fonds de concours « Energie » de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ce qui augmente la subvention de 4 453.00 €.

| Désignation    | Montant HT (dont 10% imprévu) | Montant TTC | Subvention HT                                                       | Reste à charge HT pour la commune | Montant FCTVA pour la commune |
|----------------|-------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| ELR ELECTRIQUE | 44 523.60 €                   | 53 428.32 € | FAFA : 10 170.00 €<br>DETR : 9 159.00 €<br>FDC : <b>12 597.00 €</b> | 4 200.00 €                        | 7 301.00 €                    |
| <b>TOTAL</b>   |                               |             | <b>31 926.00 €</b>                                                  |                                   |                               |

Mr LETELLIER remarque que cela n'impacte pas le fonds de concours de droit commun

Mr LOUET demande si c'est la première fois que nous utilisons ce fonds, il demande si cela est une enveloppe particulière, est-ce nouveau ?

Monsieur le Maire répond que le financement du chauffage du logement communal provient aussi de ce fonds de concours.

Mr LETELLIER et Monsieur le Maire répondent que cela n'existe pas depuis longtemps.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'opération
- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant

**Délibération n° 2024 – 05/28/0034**

*Rapporteur : Serge MARAIS*

**Vote pour le choix de l'établissement bancaire pour financer le reste à charge des travaux 2024-2025**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 08/04/2024, les membres du Conseil Municipal ont validé la demande de Monsieur le Maire de pouvoir consulter les établissements bancaires pour une demande de prêt permettant de financer le reste à charge des travaux 2024-2025.

Monsieur le Maire a donc sollicité trois établissements et présente les offres récoltées.

**Proposition d'un prêt 110 000 € à taux fixe**

|                            | CAISSE D'EPARGNE |               | LA BANQUE POSTALE | CREDIT AGRICOLE |               |
|----------------------------|------------------|---------------|-------------------|-----------------|---------------|
|                            | 5 ans            |               | 10 ans            | 5 ans           |               |
|                            | Annuelle         | Trimestrielle | Trimestrielle     | Annuelle        | Trimestrielle |
| Montant                    | 110 000 €        | 110 000 €     | 110 000 €         | 110 000 €       | 110 000 €     |
| Taux                       | 4.01 %           | 3.95 %        | 3.94 %            | 3.87 %          | 3.68 %        |
| Frais de dossier           | 150 €            | 150 €         | Non communiqué    | 110 €           | 110 €         |
| Echéance constante         | 24 715.92 €      | 6 088.02 €    | 3 340.58 €        | 24 618.81 €     | 6 046.70 €    |
| Charge budgétaire annuelle | 24 715.92 €      | 24 352.08 €   | 13 362.32 €       | 24 618.81 €     | 24 186.80 €   |
| Total des intérêts         | 13 579.60 €      | 11 760.40 €   | 23 623.31 €       | 13 094.05 €     | 10 934.00 €   |

**Proposition d'un prêt 110 000 € à taux fixe avec amortissement du capital constant**

|                    | CAISSE D'EPARGNE |               |
|--------------------|------------------|---------------|
|                    | 15 ans           |               |
|                    | Annuelle         | Trimestrielle |
| Montant            | 110 000 €        | 110 000 €     |
| Taux               | 4.01 %           | 3.95 %        |
| Frais de dossier   | 150 €            | 150 €         |
| Echéance maximum   | 11 744.33 €      | 2 919.58 €    |
| Echéance minimum   | 7 627.40 €       | 1 851.44 €    |
| Total des intérêts | 35 288.00 €      | 33 130.63 €   |

Monsieur le Maire expose que la Banque Postale propose qu'une offre sur 10 ans, pour rappel, il présente un tableau de financement prévisionnel et ajoute que ce n'est pas judicieux de rembourser sur plus 5 ans vus les investissements prévus.

Mme POMARD demande de rappeler les organismes avec lesquels la commune traite actuellement  
Monsieur le Maire répond CAISSE D'EPARGNE et CREDIT AGRICOLE.

Mr LOUET confirme que sur 5 ans c'est mieux

Monsieur le Maire demande l'avis de Mr POULIQUEN qui travaillait dans le domaine bancaire. Il répond que le CREDIT AGRICOLE est bien placé.

Monsieur le Maire dit qu'en terme de trésorerie, étant donné que la commune reçoit les virements des dotations et contributions mensuellement, le paiement des échéances au trimestre est plus facile à gérer qu'une échéance par an.

**Vu** la délibération n° 2024-04/08/0017 du 08 Avril 2024

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'offre du CREDIT AGRICOLE d'un prêt de 110 000 € à taux fixe de 3.68 % – Echéance trimestrielle

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce prêt

### **Point n° 6 : Création d'un poste d'adjoint technique périscolaire**

Ce point doit être reporté à une réunion ultérieure. Il est nécessaire de définir les heures de travail à partir de Septembre 2024.

### **Délibération n° 2024 – 05/28/0035**

*Rapporteur : Serge MARAIS*

### **Proposition de baptiser la salle polyvalente en hommage à Michel RASSINOT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de baptiser la salle polyvalente située Rue de la Poste « Salle Michel RASSINOT » afin de rendre hommage à Monsieur Michel RASSINOT décédé le 11 Mars 2024 ;

Monsieur RASSINOT a fait partie de la municipalité en tant qu'adjoint pendant 3 mandats et était une personne très active au sein de plusieurs associations de la commune.

Mr LABORDE demande si la famille est au courant

Monsieur le Maire répond que la demande a été faite auprès de la famille.

Mme CORMON demande si on prévoit une commémoration comme celle de Mr BARBÉ

Mr LABORDE dit qu'il faut prévoir une plaque.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à organiser la nomination de la salle polyvalente au nom de Michel RASSINOT

## QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

↳ Rapporteur : Mr MARAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier le 17 Avril 2024 concernant le projet de la résidence de la Rue Neuve. La société TERRES A MAISONS informe que le 1<sup>er</sup> Mars dernier, le permis modificatif a été obtenu. Il est proposé pour l'ensemble des deux terrains un prix de 100 000 €, représentant une baisse de prix de 34 000 € par rapport au prix initial.

Mr LOUET demande où en est le lotissement, Monsieur le Maire répond qu'à l'heure actuelle, aucun terrain n'a trouvé acheteur. La commune est seule à s'être manifestée pour le moment pour l'achat des deux parcelles.

La société Le Chêne Jaunet a réussi à vendre quelques parcelles pour commencer les travaux.

Monsieur la Maire a indiqué à TAM qu'il n'est pas contre qu'il y ait des logements locatifs. Cela peut être intéressant pour pérenniser le fonctionnement du groupe scolaire, en espérant que la population soit jeune et avec des enfants en bas âge.

Mr LOUET indique que les parcelles du milieu sont déjà prévues en logement locatif, il faudrait insister pour dédier d'autres parcelles.

Mr POULIQUEN dit que les logements sociaux pourraient rebuter les futurs acquéreurs des parcelles à acheter aux alentours.

Monsieur le Maire répond que le terme de logement social n'est pas adapté, il vaut mieux dire Logement à loyer modéré.

Aux alentours de la commune, d'autres lotisseurs ont du mal à vendre, les financeurs sont réticents à prêter.

L'espace du Lotissement de la Rue Neuve n'est pas entretenu et pas visible, donc difficile à vendre.

Mr LOUET trouve que le projet est intéressant par rapport à la localisation du bourg. Des personnes âgées pourraient être visées (petits terrains et proximité)

Mme POMARD répond que les personnes âgées ne feraient pas construire mais accèderaient plutôt à un logement locatif.

Mr LOUET indique que la négociation du chemin d'accès vers le bourg a été compliquée. La sortie était inscrite dans le règlement de l'OAP, cela devait permettre de valoriser le lotissement avec un accès direct au bourg.

Monsieur le Maire rappelle que les prix des matériaux sont encore élevés.

Mr LOUET se demande si la société TERRES A MAISONS pourrait se retirer si les parcelles ne se vendent pas.

Mr LABORDE dit que l'agglomération pourrait se positionner

↳ Rapporteur : Mr HEURTEAU

Mr HEURTEAU demande s'il y a un planning de coupes des bords de route et notamment au Camp des ventes. Le manque d'entretien risque d'engendrer des accidents.

Monsieur le Maire répond qu'un point sera fait à l'Agglomération Seine Eure.

↳ Rapporteur : Mr MARAIS

Monsieur le Maire informe qu'après réflexion et suite à une altercation récente avec un agent, un remaniement du paiement du RIFSEEP sera opéré, l'IFSE ne doit pas être versé à l'identique de ce qui était versé auparavant, il faut garder une partie de cette indemnité en CIA pour récompenser ou sanctionner les agents selon leur attitude durant leur temps de travail, la mise en place d'un système de points doit être envisagé.

↳ Rapporteur : Mr MARAIS

Monsieur le Maire après avoir été contacté par plusieurs demandeurs préfère se retirer de la commission qui se positionnera sur le logement vacant. Il faut que le jugement reste impartial et a chargé Mr HACVILLE de réunir des élus qui seraient disponibles pour statuer.

Mr HACVILLE propose de réunir des élus mercredi 29/05 ou jeudi 30/05/2024.

Mr POULIQUEN, Mr HEURTEAU, Mr LOUET sont d'accord pour participer à cette commission le mercredi 29 Mai 2024 à 18h30.

Mr HACVILLE souhaite revoir les conditions du contrat de bail.

↳ Rapporteur : Mr MARAIS

Monsieur le Maire a été contacté par une société d'éclairage qui fournit des candélabres pour l'éclairage public le montant du devis est de : 6 903.00 € H.T dont 8 244.00 € T.T.C. Cette société s'occupe de l'obtention de la prime CEE (certificat d'économies d'énergie) ce qui nous ramène le devis à un montant de 0 €, pour remplacer tous les candélabres de la commune compris les Hameaux non équipés en LED. Il nous restera à charge le remplacement des candélabres, l'opération nous permettra de faire une économie sur le budget fonctionnement qui ne sera pas négligeable. Je remercie Jean-Yves LAUDREL qui a fait tout le relevé des éclairages.

Mr HACVILLE demande si on demande un devis à Mr DERREY pour la dépose et pose...

↳ Rapporteur : Mr MARAIS

Le projet de la salle multi sport est bien engagé auprès de l'agglomération Seine-Eure, une réunion le 03/06/2024 relative au cahier des charges est prévue ainsi qu'une réunion à la CASE le jeudi 30/05/2024, le président de la CASE pense commencer rapidement.

Monsieur le Maire pense que les travaux pourraient être en même temps que les travaux du restaurant scolaire. Il faudra certainement prévoir d'utiliser la salle polyvalente pendant quelques mois en guise de cantine, il faudra bien évidemment prévoir de mettre les enfants en sécurité avec le positionnement d'un feu tricolore. Il faudra également réfléchir au problème du bruits des travaux à proximité du dortoir.

↳ Rapporteur : Mr LABORDE

Mr LABORDE rappelle qu'il faut faire le point sur le reclassement en domaine public du chemin des forrières, il faut faire quelque chose pour la digue qui est vétuste.

Mr LETELLIER confirme que les travaux faits à l'époque n'ont pas été étudiés pour tenir sur une longue durée.

Mr LABORDE rappelle qu'une partie du lotissement four à pain a été construite sous le niveau du sol, il faut prévoir de faire le nécessaire, lors de gros orages, le niveau de l'eau peut monter rapidement et envahir les habitations.

Mr LOUET demande pourquoi cela n'a pas été fait lors des derniers mandats ?

Mr LABORDE répond que les délibérations ont été prises mais les travaux chiffrés sont être onéreux et l'agglomération ne serait peut-être pas d'accord pour financer de trop gros travaux.

Mr LETELLIER rappelle qu'une bande est réservée sur PLU i H.

Monsieur le Maire demande si le bassin derrière le stade est bon

Mr LABORDE ne pense pas que ce bassin suffise, il n'est pas fait pour contenir une grosse quantité d'eau, de plus, le bassin au four à pain est sur une nappe, donc pas possible de creuser plus.

Monsieur le Maire dit que le sujet est commun sur beaucoup de territoires, plusieurs cas de dégâts suite aux intempéries sont diffusés aux informations, nous payons le manque d'intérêt pour la planète et les intempéries peuvent être importantes au fur et à mesure des années.

Mr LOUET dit qu'il faut avoir une réflexion sur une voie douce et pas de chemin pour desservir ces fonds de parcelles. Un prolongement vers TERRES DE BORD pourrait être fait pour l'utilisation de la salle de sport en projet.

Mme BARON se questionne sur la voie douce étant donné qu'il y a l'accès aux voitures.

Monsieur le Maire dit qu'il serait dommage de faire une route à la place du chemin des Forrières, des collègues d'autres communes ont prévu des barrières démontables pour favoriser le passage des agriculteurs sur leurs parcelles agricoles.

Mr LOUET relance que c'est un sujet à creuser en continuité avec TERRES DE BORD.

Après discussion, Mr LABORDE insiste fortement sur le reclassement en domaine public.

Mr LOUET dit que les voies douces se multiplient sur le territoire, TERRES DE BORD travaille sur le sujet d'une voie douce entre TOSTES et LA VALLEE pour que les enfants aillent à l'école en toute sécurité avec le school bus.

Mr HACVILLE rappelle qu'il y a déjà beaucoup de chemins à entretenir, d'ailleurs, la société ELAG'BOIS demande à la commune de nettoyer le chemin du Gasnay pour favoriser l'accès des engins.

Mr LOUET trouve intéressant ces projets de voie douce pour faciliter l'entretien des terrains.

↳ *Rapporteur : Mr LETELLIER*

Mr LETELLIER indique que le panneau « sens interdit » sur le parking de l'école de La Vallée a disparu

Mr LABORDE indique que le panneau stop du cimetière est taggué

↳ *Rapporteur : Mr LETELLIER*

Mr LETELLIER rappelle que les tailles des haies rue du château d'eau ne sont pas respectées, la circulation y est difficile.

Mr HACVILLE rappelle que du 15/03 au 15/08, il ne faut pas tailler les haies, à moins que cela ne gêne la visibilité et la circulation sur les voies.

↳ Rapporteur : Mr MARAIS

Dans la continuité de l'entretien des voies, Monsieur le Maire regrette de voir l'état des trottoirs, il faut prévoir de faire un courrier aux administrés qui n'entretiendraient pas devant chez eux « après date buttoir, on fera intervenir une société et une facturation sera envoyé aux personnes concernées

Mr HACVILLE dit qu'il faut arrêter d'être sympa et sanctionner.

Monsieur le Maire informe qu'il a répondu favorablement à la question posée par l'Agglomération Seine Eure pour reprendre la gestion entretien voirie.

Fin de séance 20h30

~~~~~

Le Maire,

Serge MARAIS

MARAIS Serge	LOUET Eric	BRÉANT Amélia <i>ABSENTE</i>	HACVILLE José	ANGOT Marc <i>ABSENT</i>
BARON Christel	CORMON Béatrice	HEUDEBOURG Lynda <i>ABSENTE</i>	HEURTEAU Mickaël	LABORDE-PADIE J-F
LAUDREL J-Y <i>ABSENT</i>	LETELLIER Hervé	POMARD Nathalie	POULIQUEN J-P	SEYMOUR J-M